Règlement du tournoi de l'AS VÉRINES

- **Article 1**: Le club de l'A.S Vérines organise son tournoi pour les jeunes le 08 juin 2025. 11 joueurs pour la catégorie U14-U15.
- **Article 2** : Ce tournoi est doté de coupes et de lots qui récompenseront toutes les équipes.
- **Article 3** : Chaque équipe devra etre représentée par un dirigeant, avoir un ballon à sa disposition ainsi que les licences des joueurs.
- **Article 4**: Les droits d'engagement sont fixés à 80€ pour les U14-U15.
- **Article 5** : Chaque responsable devra donner la composition de son équipe avant le début de la compétition, chaque équipe à droit à 2 remplacants toutes catégories confondues.
- **Article 6** : Toute réserve concernant la participation d'un joueur non inscrit sur la liste déposée devra etre faite avant le match.
- **Article 7** : Seul le gardien de but peut s'inscrire dans 2 équipes et seulement en qualité de gardien de but.
- Article 8 : Les règles du jeu sont celles de la F.F.F.
- **Article 9**: Dans l'esprit du football d'animation, les arbitres ne sont pas munis de cartons. Concernant les éventuels troubles (comportement, jeu brutal), les arbitres peuvent etre amenés à demander aux éducateurs et dirigeants des différentes équipes de sortir un joueur, celui-ci est remplacé pour le reste de la rencontre. Il est toutefois souhaitable que l'encadrement anticipe les éventuels problèmes.
- Article 10 : L'organisation du tournoi est distincte selon les catégories.
- **Article 11** : En cas de litige, le club organisateur du tournoi sera seul juge et ces décisions seront sans appel.
- **Article 12** : Le comité organisateur décline toute responsabilité concernant les accidents qui pourraient survenir aux joueurs et dirigeants.
- **Article 12** : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (soyez vigilants).